



RÈGLES

1 Objectif

L'objectif principal du programme de centre d'expansion de Houston est d'offrir aux entreprises du Canada atlantique qui sont axées sur l'innovation et sur la croissance dans le **secteur de l'énergie et des technologies propres** des débouchés sur le marché de Houston, au Texas, afin de leur permettre d'être aussi compétitives que possible à l'international et de développer leurs exportations aux États-Unis.

2 Caractéristiques du programme

Le programme offre aux entreprises participantes les prestations suivantes :

- les services dédiés d'un ou de plusieurs spécialistes professionnels du développement commercial, avec des conseils stratégiques sur l'accès au marché de l'énergie et des informations détaillées sur la marche à suivre pour offrir ses produits ou services aux entreprises de ce secteur, comme les sociétés d'exploration et d'exploitation, les sociétés qui sont des fournisseurs ou des prestataires de services pour les champs pétrolifères et les sociétés de transport;
- l'accès à des bureaux partagés à Houston, au Texas (au ION Centre);
- la participation à un ou deux (2) événements commerciaux organisés à Houston dans le cadre du programme, sachant qu'il peut s'agir de réceptions avec des entreprises de la région, de rencontres interentreprises ou de séances de présentation de projets d'entreprises à des sociétés de capital-risque;
- l'accès à des marchés financiers et notamment à des sociétés de capital-risque et des investisseurs providentiels.

3 Critères d'admission

Pour pouvoir être retenue, il faut obligatoirement que l'entreprise candidate respecte les critères suivants :

1. Elle est une entreprise enregistrée au Canada atlantique et elle est en règle.
2. Elle est établie de façon permanente au Canada atlantique.
3. La majeure partie de ses employés habite à l'heure actuelle au Canada atlantique.
4. Elle a mis au point un ou plusieurs produits ou services destinés à l'industrie de l'énergie et elle a acquis des droits de propriété intellectuelle. Elle est entièrement en conformité avec la réglementation des États-Unis et elle jouit notamment de l'approbation de la FDA (si cette approbation est exigée pour la vente de ses solutions techniques).
5. Elle n'est sous le coup ou sous la menace d'aucune réclamation/poursuite, injonction, décision de justice, ordonnance, action juridique ou administrative ou autre procédure à l'encontre de l'entreprise elle-même, de ses principaux responsables ou d'une de ses activités connexes.



-
6. Ni l'entreprise, ni ses principaux responsables, ni ses activités connexes ne sont en situation de manquement à leurs obligations dans le cadre d'autres dispositifs d'aide financière ou programmes incitatifs offerts par l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA), la province de la Nouvelle-Écosse, la province du Nouveau-Brunswick, la province de Terre-Neuve-et-Labrador ou la province de l'Île-du-Prince-Édouard.

Pour ces critères, l'évaluation de l'admissibilité de l'entreprise candidate se fait à la discrétion exclusive de l'équipe responsable du programme, selon les indications ci-dessus et les informations fournies par l'entreprise.

4 Réception des candidatures

La date limite pour la réception par l'équipe responsable du programme des candidatures relatives au programme de centre d'expansion de Houston est le **26 avril 2024 à 15 h HNT**.

Les candidatures reçues après cette limite ne seront pas prises en compte.

Les candidatures devront toutes être rédigées en anglais ou à la fois en anglais et en français. En cas de contradiction entre la version anglaise et la version française, ce sera la version anglaise qui fera foi.

Il est obligatoire pour les entreprises candidates de remplir le formulaire de candidature et de l'envoyer à l'aide de la [plateforme en ligne](#).

Remarque : Lors du remplissage du formulaire en ligne, il n'est pas possible d'enregistrer les données pour y revenir ultérieurement. Une fois que l'entreprise commence à remplir le formulaire, il faut qu'elle termine le processus et envoie sa demande. Il lui sera possible, cependant, de modifier ses réponses par la suite, avant la date limite.

Une fois que l'entreprise aura envoyé sa demande, un avis lui sera envoyé par courriel pour accuser réception de la candidature.

5 Exigences pour la candidature

Il faut que les informations incluses dans le formulaire de candidature en ligne fournissent une description des aspects suivants :

1. les produits et services et toutes les innovations et technologies apparentées que l'entreprise compte commercialiser, ainsi que les modifications, s'il y a lieu, qu'elle devra y apporter pour s'adapter au marché ciblé;
2. les travaux de recherche prouvant que le produit ou service répond bien aux besoins du marché;
3. les responsables internes ou externes des ventes, avec des informations qui indiquent clairement qui dirigera le processus d'expansion de l'entreprise sur le marché de Houston;



4. les obstacles (considérations économiques, concurrence, situation en matière de propriété intellectuelle, agréments, réglementation, considérations juridiques, considérations financières, etc.) et ce que l'entreprise fera pour surmonter ces obstacles;
5. la stratégie que l'entreprise compte utiliser en vue de connaître la réussite sur le marché de Houston, avec les ressources (humaines et financières) de l'organisation qui seront consacrées à la pénétration de l'entreprise sur ce marché.

6 Processus de sélection

Les candidatures sont évaluées en fonction des aspects suivants :

- degré d'adaptation du produit de l'entreprise au marché de Houston;
- description claire dans la demande du rôle que jouera la participation de l'entreprise au programme dans l'accélération de son développement.

Après cette évaluation, les entreprises candidates sélectionnées auront l'obligation de participer à une entrevue en mode virtuel avec l'équipe responsable du programme. Les entrevues auront lieu pendant la deuxième semaine de mai 2024.

Les entreprises candidates retenues se verront présenter une entente sur le programme de centre d'expansion de Houston. Elles auront l'obligation d'accepter cette entente, de la signer et de la renvoyer à l'équipe responsable dans un délai de dix (10) jours. L'équipe responsable du programme se réserve le droit d'éliminer une entreprise participante si elle juge que cette entreprise ne respecte pas l'entente.

7 Engagements des entreprises participantes

1. Les entreprises participantes ont l'obligation de verser des frais non remboursables de 2300 CAD + TVH pour la période de dix (10) mois (de mai 2024 à février 2025) une fois qu'elles ont été acceptées au programme.
2. Les entreprises participantes sont censées prendre l'engagement de consacrer à l'exploration et à la mise à exécution des activités de développement les ressources appropriées en personnel et sur le plan financier. Elles sont censées être disponibles pour assurer une présence à Houston lors de rencontres mises sur pied par le ou les spécialistes professionnels du développement commercial. Il est acceptable de participer aux rencontres en mode virtuel, mais le but est que les entreprises participant au programme soient disposées à envoyer, à leurs frais, des représentants à Houston pour des rencontres de négociation de contrats.
3. Les entreprises participantes auront l'obligation de fournir tous les mois au(x) spécialiste(s) professionnel(s) du développement commercial un compte rendu de leurs activités, afin que ces activités puissent faire l'objet d'un suivi régulier.



4. Les entreprises participantes ont l'obligation de remplir un questionnaire au départ et un questionnaire à l'issue du programme, dans lequel elles résumeront les résultats qu'elles ont obtenus et elles feront une évaluation globale du programme.

8 Autres renseignements pertinents

Les informations relevant de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* (loi FOIPOP) qui sont recueillies dans le cadre de ce programme sont couvertes par la loi FOIPOP de Terre-Neuve-et-Labrador et seront traitées conformément aux dispositions de cette loi.

Pour en savoir plus, veuillez visiter le site www.technl.ca/centre-dexpansion-houston ou entrer en contact avec le responsable du programme ou le représentant de votre province aux coordonnées indiquées ci-dessous :

Responsable du programme

Dwayne Hopkins, ing.
Responsable du secteur numérique du pétrole et du gaz
techNL
Tél. : 709 800-5430
Courriel : dwayne@techNL.ca
www.techNL.ca

Représentants provinciaux :

Nouvelle-Écosse

Linde Greening
Chargée du développement commercial
Gouvernement de la Nouvelle-Écosse
Tél. : 902 424-0716
Courriel : Linde.Greening@novascotia.ca
www.novascotia.ca

Nouveau-Brunswick

Stephanie Savary
Chargée du développement des exportations
Opportunités NB^{SEP}
Tél. : 506 566-1373
Courriel : stephanie.savary@onbcanada.ca
www.ONBCanada.ca

Île-du-Prince-Édouard

Julie Alford
Agente de développement des affaires (TIC)
Innovation Î.-P.-É.
Tél. : 902 894-0381
Courriel : jealford@gov.pe.ca
www.innovationpei.com

Terre-Neuve-et-Labrador

Wayne Roebathan
Commissaire provincial au commerce
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
Industrie, énergie et technologies
Tél. : 709 729-0594
Courriel : wayneroebathan@gov.nl.ca
<https://www.gov.nl.ca/iet/>

Scale-up Hub | Centre d'expansion Houston | Houston



Ce projet bénéficie de l'appui du gouvernement du Canada et des quatre provinces de l'Atlantique dans le cadre de la Stratégie de croissance du commerce et des investissements en Atlantique.